



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 9, COTE DE LA PIERRE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de Monsieur LEBOUCHER Miguel en date du 19 février 2025 pour des travaux intérieurs d'isolation sis 9, côte de la Pierre à Pont-Audemer,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée ces travaux.

## ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise ISOLTOIT est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule d'entreprise à hauteur du 9, côte de la Pierre à Pont-Audemer, le mardi 18 mars 2025, de 8 heures à 13 heures afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

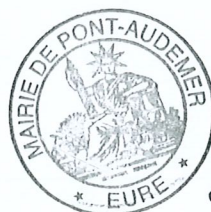
Article 2 : L'entreprise ISOLTOIT devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, Monsieur LEBOUCHER Miguel et l'entreprise ISOLTOIT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 10 mars 2025



Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS